



Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie

Communiqué de presse
Octobre 2010

Les nouvelles tendances du funéraire.

La sépulture et les rituels funéraires marquent les premiers signes de l'humanité. C'est une ligne de partage entre l'animal et l'humain. Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, les funérailles faisaient partie de la vie familiale et sociale.

L'évolution des pratiques religieuses, la montée des individualismes, la propension permanente à repousser les limites de la vie, un jeunisme exacerbé ont contribué à faire de la mort un tabou rejeté par nos sociétés occidentales.

Mais le tournant du nouveau millénaire installe en parallèle des valeurs nouvelles où la proximité avec la nature et ses cycles, la recherche d'une spiritualité avec de nouvelles formes de rituels, la mondialisation redonnent une place et un sens à une mort mieux intégrée et acceptée.

De nouvelles demandes en matière de funéraire se font jour, plus écologiques, plus personnalisées et parfois plus insolites.

Décryptage des nouvelles tendances du funéraire.

LA MORT N'EST PLUS CE QU'ELLE ETAIT.

La mort semble devenir un sujet sur lequel les tabous s'estompent peu à peu. En effet, 45% des français ne sont plus choqués à l'idée de préparer et d'organiser leurs propres obsèques.

Une prévoyance pas seulement financière mais qui marque une volonté nouvelle de décider de son devenir et de la trace « post mortem » laissée à ses lignées. Elle s'accompagne d'une demande croissante de personnalisation des cérémonies funéraires qui a progressivement incité les entreprises funéraires à réinventer des rites pour accompagner les familles (lecture de texte, de poème, écoute des musiques préférées du défunt, chant, visionnage de vidéos sur la vie du défunt, photos...). Les protocoles des cérémonies sont aujourd'hui de plus en plus adaptés aux desiderata des familles.

LES JEUNES PLUS PROCHES DE LA MORT QU'ON NE LE CROIT.

Phénomène nouveau, les jeunes générations sont maintenant attirées par les métiers du funéraire dont un nouvel éclairage est donné par les médias (les séries américaines « Six Feet Under » : la série mortelle !, « Les Experts », « Bones »,...). Le cinéma s'intéresse aussi à ces métiers. Pour preuve, le remarquable film « Departure » de Yojiro Takita, Oscar 2008 du meilleur film étranger qui montre le travail des entreprises funéraires au JAPON.

Auparavant, il était plutôt rare qu'à la question : « Qu'est-ce que tu souhaites faire plus tard ? », l'adolescent réponde « Je souhaite travailler autour de la mort ». Aujourd'hui, cette réponse n'est pas improbable car nos jeunes adolescents européens sont de plus en plus attirés par les professions du funéraire.

Les métiers du funéraire.

Le secteur funéraire, qui compte actuellement environ 25 000 salariés en France, recrute régulièrement des conseillers funéraires, des thanatopracteurs, des porteurs, des marbriers ...

Et cette tendance n'est pas prête de s'arrêter. En effet, le nombre de décès, qui augmente chaque année et qui devrait atteindre, selon l'INSEE, les 800 000 décès en 2020, baby boom oblige, promet un bel avenir à ces professions du funéraire.

Les formations existantes.

Secteur influencé par les comportements socio-économiques et les pratiques culturelles (évolution des comportements face à la mort, émergence de nouvelles pratiques...), le secteur du funéraire est en pleine évolution.

En réponse à ces transformations, les principaux métiers ont été redéfinis en termes de qualification et de compétence.

Depuis un décret de 1995, les entreprises ont une obligation de formation des salariés. La loi du 19 décembre 2008 a, de plus, créé un diplôme national afin de faire reconnaître les compétences spécifiques aux métiers funéraires.

Des écoles de formation comme EFFA, école de formation de la CPFM (Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie) forment à ces métiers funéraires et accueillent de nombreux jeunes à la recherche d'un emploi.

LA MORT A L'HEURE DE LA MONDIALISATION.

Nos sociétés, de plus en plus engagées dans la mondialisation, favorisent un brassage culturel qui touche les pratiques funéraires. Comment répondre aux demandes des différentes communautés présentes qui souhaitent pouvoir adapter les rituels couramment pratiqués à leurs souhaits spécifiques ?

Chaque confession religieuse requiert ses propres pratiques, mais celles-ci doivent être conformes aux codes, réglementations et satisfaire aux lois de la République.

Ainsi, au même titre que l'école, les cimetières sont des espaces publics où la loi républicaine s'applique.

L'apparition des carrés confessionnels est une manifestation de cette mondialisation, de la mixité religieuse et culturelle du pays.

Les entreprises funéraires sont à l'écoute de leur clientèle et sont formées aux différents rites.

AUTRE EFFET DE LA MONDIALISATION, LA DISPERSION DES FAMILLES.

Les familles, souvent éclatées dans des zones géographiques éloignées, demandent le rapatriement des corps dans leur pays d'origine. Une problématique de plus en plus présente pour les entreprises funéraires.

L'éloignement rend ces funérailles à la fois plus difficiles et plus coûteuses à organiser avec des contraintes techniques et de temps très encadrées.

Actuellement, la liberté de circulation des personnes au sein de l'Union Européenne, instaurée par le Traité de Rome, ne s'applique toujours pas aux corps des personnes décédées.

Cette anomalie juridique génère des situations incongrues et insupportables pour les familles en deuil.

C'est ainsi qu'un défunt peut être transporté sans cercueil, de Lille à Nice (soit 1160 km), alors que pour aller de Baden Baden (Allemagne) à Strasbourg (61 km), la famille devra obligatoirement respecter l'utilisation d'un cercueil doublé d'un cercueil hermétique. Une opération coûteuse et qui ne permet pas, ensuite, de procéder à la crémation, en France, des corps rapatriés.

Les professionnels du funéraire à travers la CPFM réclament depuis des années, pour les familles, la liberté de circulation effective, en Europe, des corps des personnes décédées au même titre que la libre circulation des personnes figurant dans le Traité de Rome.

ECONOMIQUE OU ECOLOGIQUE ? LA CREMATION SEDUIT TOUJOURS PLUS.

Marginale dans les années 1970, la demande de crémation est le facteur d'évolution le plus important de ces dernières années. Elle représentait 14% des pratiques funéraires en 1997 contre 28% aujourd'hui.

Et cette pratique funéraire recueille aujourd'hui plus de la majorité des souhaits des Français (51%).

Pas si économique que le public veut bien le penser...

Aujourd'hui, nombreuses sont les personnes qui choisissent la crémation en pensant réaliser ou faire réaliser des économies à leur famille.

Or, la crémation impose des contraintes pas toujours bien évaluées.

Dans la pratique, elle oblige aux mêmes prestations que l'inhumation : mise en bière, cercueil, cérémonie, interventions administratives. S'ajoutent à cela une urne et la crémation, elle-même, dans un crématorium. Une prestation dont l'impact financier n'est pas négligeable (environ 500 euros en moyenne) et, dans bien des cas, l'achat d'une concession dans un columbarium.

La dispersion des cendres sur les voies publiques est interdite tout comme la conservation des urnes à domicile qui, d'ailleurs, ne permet pas l'indispensable travail de rupture que recommandent les psychosociologues qui se sont penchés sur le sujet.

Et pas si écologique que cela ...

D'année en année, les cimetières se sont donc dotés de jardins du souvenir pour disperser ou conserver les cendres. Les sépultures se font plus petites pour accueillir une urne au lieu d'un cercueil : columbariums (édifice en élévation) ou cavurnes (petit caveau dans la terre).

Cependant, la crémation n'est pas si écologique qu'on veut bien le dire en raison de l'utilisation de gaz de combustion, et de l'émission de gaz carbonique, d'oxyde d'azote et de mercure ...

Ces rejets dans l'atmosphère ont d'ailleurs été limités par un arrêté du 28 janvier 2010 qui fixe les quantités maximales de polluants pouvant être rejetées dans l'atmosphère par les crématoriums. L'application de cet arrêté nécessite l'installation, sur les crématoriums, de systèmes de filtration au coût très élevé qui se répercute sur le prix des crémations.

DES LABELS DE QUALITE POUR LES ENTREPRISES.

Lorsque survient la perte d'un être cher, le choix d'un professionnel du funéraire avec lequel on va pouvoir établir une relation de confiance est primordiale.

Afin de garantir aux consommateurs la qualité, la fiabilité et le sérieux de la prestation funéraire assurée, le secteur funéraire s'est lancé dans des démarches de qualité. Plusieurs labels de qualité existent actuellement dont le label NF « Services Funéraires » délivré par l'AFNOR.

NOUVELLES TENDANCES DU FUNERAIRE EN FRANCE ET DANS LE MONDE.

Internet, les obsèques et la mort.

Des services en ligne qui permettent de partager le deuil des familles (mise en ligne d'avis de décès et de condoléances), aux achats de produits et services en ligne (établissement d'un devis d'obsèques, souscription d'un contrat de prévoyance funéraire, achats de fleurs, d'articles funéraires, de monuments...), les entreprises funéraires offrent de plus en plus leurs services traditionnels sur internet.

Plus originales sont les pratiques qui émergent, telles celles des lieux de commémoration en ligne, sortes de cimetières virtuels où les proches ou moins proches ont la possibilité d'allumer des bougies, de laisser des messages pour rendre hommage aux disparus, de rassembler des photos et d'écrire des biographies. Ce mode de funérailles et de commémoration en ligne ne remplace pas les cérémonies traditionnelles, mais ajoute une nouvelle façon d'exprimer son affection et ses sentiments aux familles des défunts.

Le cercueil bio, véritable tendance de cette dernière décennie.

Vivre vert et mourir bio, c'est possible. Alors que les Européens commencent à prendre conscience des enjeux environnementaux, les funérailles écologiques se développent. L'enjeu est simple, il s'agit de mourir en paix, tout en effectuant un geste pour l'environnement. Pour atteindre cet objectif, un panel d'alternatives s'offre à nous. Les demandes de cercueils « verts » sont apparues en France, portées par la vague écologique : les entreprises funéraires proposent désormais des cercueils en bois éco-certifiés issus de forêts françaises, sans solvant ni colle de synthèse, mais aussi des cercueils en carton et des capotons en matière naturelle (acétate de cellulose, coton, lin, soie, amidon de maïs).

La France reste toutefois encadrée par une réglementation très stricte. Pour les cercueils, seuls les matériaux tels que le bois, le panneau de particules et le carton sont actuellement autorisés.

Une réflexion est actuellement menée par le Ministère de la Santé pour réglementer le contenu des cercueils destinés à la crémation ainsi que l'habillement du défunt.

Des cercueils insolites prisés chez les Anglo-Saxons.

Cercueil en osier, en carton (peint de fleurs aux couleurs vives), en laine, en forme de Rolls-Royce, de guitare ou de chausson de danse, les funérailles personnalisées ont fait leur apparition en Grande-Bretagne et bousculent les traditions des bières traditionnelles en y évoquant les passions du défunt.

Même si la France reste très traditionnelle en matière de funérailles, on constate, ces dernières années, que parallèlement au développement de la crémation et à la standardisation des cérémonies, les Français cherchent à s'approprier les obsèques de leur proche et à leur donner du sens.

On voit apparaître sur le marché, des urnes et des monuments aux formes très diverses qui se déclinent en fonction de la passion du défunt (moto, football, etc.). Des entreprises funéraires proposent aux proches de s'impliquer dans les obsèques (en peignant le cercueil ou en le portant) ou offrent un lieu de restauration pour la famille.

Quelques infos ...

Qu'est ce qu'un site cinéraire ?

Un site cinéraire est un lieu spécialement aménagé, au sein du cimetière ou à côté d'un crématorium. Il comprend des installations pour la dispersion des cendres (pelouses ou puits de dispersion) et pour la conservation des urnes (columbariums, cavurnes).

Que peut-on faire des cendres après la crémation ?

Depuis la loi du 19 décembre 2008, les urnes funéraires ne peuvent plus être conservées à domicile par les familles. Le partage des cendres n'est plus permis.

Après la crémation, les cendres sont, en totalité,

- soit conservées dans une urne cinéraire. Cette urne peut être inhumée dans une sépulture située dans un cimetière ou un site cinéraire, ou être déposée dans une case de columbarium, ou scellée sur un monument funéraire,
- soit dispersées dans un espace aménagé spécialement dans un cimetière ou un site cinéraire,
- soit dispersées en pleine nature (sauf sur les voies publiques).

En cas d'indécision de la famille sur la destination des cendres, l'urne peut être conservée temporairement dans un crématorium ou un lieu de culte, pendant un an maximum.

Où peut-on être enterré ?

- Dans une fosse individuelle gratuite du cimetière si on est décédé sur le territoire de la commune, ou si on réside dans la commune. L'inhumation est alors effectuée pour une durée minimum de cinq ans.
- Dans une concession payante du cimetière.
- Dans une propriété privée : l'inhumation est possible en dehors des zones urbaines et à plus de 35 mètres des habitations, avec l'autorisation du préfet du département et une enquête hydrogéologique préalable.

Qu'est ce qu'une concession ?

Une concession est un droit d'occupation du domaine public, en l'occurrence du cimetière, cédé à un particulier, par une commune, pour y fonder une sépulture, moyennant paiement. Les concessions attribuées par les communes peuvent être temporaires (15 ans maximum, trentenaires, cinquantenaires ou perpétuelles).

Vous souhaitez en savoir plus

Contact CPFM (Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie)

14, rue des Fossés Saint-Marcel • 75005 Paris

Tél. 01 55 43 30 00

Email : cpfm@cpfm.fr

Site : www.cpfm.fr

Contact : Nelly CHEVALLIER-ROSSIGNOL

CONTACT PRESSE • NEWS PEPPER

81 bis, rue de Bellevue • 92100 Boulogne Billancourt

Tél. 01 82 00 33 00 • Fax 01 82 33 00 01

Anne VIDAL • Renaud HURBIN

Email : anne.vidal@news-pepper.fr